

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: SURFOX-M ALU
Numéro FDS: S-16
Identifiant du produit: 54-A 131, 54-A 136

Date de Révision: juin 29, 2022 **Date d'impression:** juil. 07, 2022
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.

Nom du fabricant: Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.
Adresse: 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7
Numéro d'information: +1 (888) 592-5837
Fax:

Produit / utilisations recommandées: Electrolyte pour les marques noires sur l'aluminium

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Type de produit

Liquide

Classification

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1
Cancérogénicité - Catégorie 1A
Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Irritation oculaire - Catégorie 2A
Mutagénicité des cellules germinales - Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B
Irritation cutanée - Catégorie 2
Sensibilisant cutané - Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

H350 - Peut provoquer le cancer .
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H360Fd - Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mentions de danger - Environnement

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Intervention

P391 - Recueillir le produit répandu.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 - Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

Toute toxicité aiguë de 10.5% du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids
0010101-98-1	SULFURIC ACID, NICKEL(2+) SALT (1:1), HEPTAHYDRATE	N.A.	5.00% - 10.00%
0003251-23-8	NITRATE DE CUIVRE	Acute Tox. Oral 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Dam. 1, H318; Ox. Sol. 2, H272; Skin Corr. 1C, H314	1.00% - 5.00%

0013106-76-8	MOLYBDATE (MOO42-), AMMONIUM (1:2), (T-4)-	Acute Tox. Oral 4, H302	1.00% - 5.00%
0001762-95-4	AMMONIUM THIOCYANATE	N.A.	1.00% - 5.00%
0000077-92-9	ACIDE CITRIQUE	Acute Tox. Oral 5, H303; Eye Irr. 2A, H319; Skin Irr. 3, H316	1.00% - 5.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition/de malaise ou en cas de doute : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Éviter tout contact direct. Porter des gants de protection chimique, si nécessaire.

Contact cutané

EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin. Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser ou jeter. Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. En cas d'exposition/de malaise ou en cas de doute : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

Symptomes et effets, immédiats et chronique, les plus important

Contact oculaire

Cause de l'irritation oculaire sévère

Inhalation

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Contact cutané

Cause de l'irritation cutanée Peut causer une réaction allergique cutanée

Ingestion

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Signs et symptômes de sur-exposition

Contact oculaire (SE)

Symptomes incluent :
Douleur et irritation
Larmes
Rougeur

Inhalation (SE)

Symptômes incluent :
Nausée et vomissement
Mal de tête
Somnolence
Étourdissement
Perte de conscience
Réduction du poids foétal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

Contact cutané (SE)

Symptômes incluent :
Douleur et irritation

Rougeur
Réduction du poids fœtal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

Ingestion (SE)

Symptômes incluent :
Nausée et vomissement
Réduction du poids fœtal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Oxydes de carbone, de phosphore et de soufre, et oxygène. En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Un incendie produira des gaz irritants. Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange de déchets résultant peut être réglementé. Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un récipient pour élimination. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé.

Général

Laver les mains après utilisations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source d'inflammation et de produits incompatibles. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si de la vapeur ou du brouillard est généré lorsque le matériau est chauffé ou manipulé, prévoir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur valeur limite seuil respective. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
SULFURIC ACID, NICKEL (2+) SALT (1:1), HEPTAHYDRATE	[0.1 (l)]; [0.2 (l)];				[A1]; [A4];	[Lung cancer]; [Lung dam; nasal cancer];	[A1]; [A4];	

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
SULFURIC ACID, NICKEL (2+) SALT (1:1), HEPTAHYDRATE								

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
SULFURIC ACID, NICKEL		

(C) - Ceiling limit, (I) - fraction inhalable, A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains, dam - lésions, irr - Irritation, LRT - Voies respiratoires inférieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient ACGIH TWA (mg/m3), ACGIH Carcinogen, ACGIH TLV Basis, ACGIH Notations importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 5%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : liquide.

Densité	8.35 lb/gal
Densité	1.00
% COV	0.00%
Densité COV	0.00 lb/gal

Apparence	green liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Characteristic
pH	N/A
Solubilité dans l'eau	N/A
INFLAMMABILITÉ	
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	93.30 °C
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les hautes températures et le contact avec les matériaux incompatibles.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Ne se produira pas.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Peut provoquer le cancer .

Mutagénicité des cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques .

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
Numéro ONU:	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
Désignation officielle de transport:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (CUPRIC NITRATE)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (CUPRIC NITRATE)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (CUPRIC NITRATE)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (CUPRIC NITRATE)
Classe de danger:				9.6
Classe de danger:	9	9	9	
Groupe d'emballage:	III	III	III	III
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Régulations fédérale américaine

Loi sur la qualité de l'eau (CWA) 307: Nickel(II) sulfate heptahydrate; Copper dinitrate; Ammonium thiocyanate
Loi sur la qualité de l'eau (CWA) 311: Nickel(II) sulfate heptahydrate; Copper dinitrate; Ammonium thiocyanate

Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)

Listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1

Aucun composant n'est listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 302/304

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 313

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 311/312

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION - Catégorie 2
DOMMAGE OCCULAIRE IMPORTANT/ IRRITATION OCCULAIRE - Catégorie 2A

SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1
MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
CARCINOGENICITÉ - Catégorie 1A
TOXIC POUR LA REPRODUCTION (Fœtus) - Catégorie 1B
TOXICITÉ D'ORGANES SPÉCIFIQUES (EXPOSITIONS RÉPÉTÉES) - Catégorie 1

Régulation des états américains

Massachusetts : Les produits suivants sont listés : dinitrate de cuivre; Ammonium thiocyanate
New York : Les produits suivants sont listés : dinitrate de cuivre; Ammonium thiocyanate
New Jersey : Les produits suivants sont listés : Nickel(II) sulfate heptahydrate; dinitrate de cuivre ; Ammonium molybdate(VI); Ammonium thiocyanate
Pennsylvania : Les produits suivants sont listés : Nickel(II) sulfate heptahydrate; dinitrate de cuivre; Ammonium thiocyanate

Canada

Inventaire Canadien (DSL NDSL) : Tous les composants sont listés ou exemptés.
INPR Canadien : Les produits suivants sont listés : Nickel(II) sulfate heptahydrate; Dinitrate de cuivre; Ammonium molybdate(VI); Ammonium thiocyanate
LCPE des substances toxiques : Les produits suivants sont listés : Nickel(II) sulfate heptahydrate

Listes internationales

Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.
Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.
Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.
Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.
Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.
République de Corée: Tous les composants sont listés ou exemptés.

Proposition 65 de la Californie

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0010101-98-1	SULFURIC ACID, NICKEL(2+) SALT (1:1), HEPTAHYDRATE	5.00% - 10.00%	Canada_NPRI
0003251-23-8	NITRATE DE CUIVRE	1.00% - 5.00%	Canada_NPRI,DSL,TSCA
0000077-92-9	ACIDE CITRIQUE	1.00% - 5.00%	DSL,TSCA

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient être importants, en cas de présence à une concentration inférieure à 5%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.



WARNING:This product can expose you to chemicals including Sulfuric acid, nickel(2+) salt (1:1), heptahydrate, which is known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux);
ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des ÉtatsUnis);
CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des ÉtatsUnis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses

Utilisées au Travail) ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA); IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publ

Version 1.0:

Date de Révision: juin 29, 2022

Première édition.

Énoncé complet des mentions de danger indiqué en section 3

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H303 Peut être nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H316 Provoque une irritation cutanée mineure
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.